

# Calendrier de l'emploi Rentrée 2026

<b>Mercredi 14 janvier</b>	Commission de l'emploi, étude des documents Envoi aux écoles des documents pour participer au Mouvement de l'emploi
<b>Vendredi 23 janvier</b>	Demande de complément horaire, demande de temps partiel sur autorisation, de temps partiel de droit non consécutif à un congé maternité.
<b>Vendredi 30 janvier</b>	Retour demande mutation interdiocésaine
<b>Vendredi 13 février</b>	Les enseignants envoient leur dossier de <a href="#">mutation et/ou demande de complément horaire</a> ainsi que les éventuels justificatifs. Les chefs d'établissement renvoient les déclarations de poste.
<b>Samedi 14 février au dimanche 1<sup>er</sup> mars</b>	Vacances d'hiver
<b>Mercredi 4 mars</b>	Date limite retour des cessations de fonctions (dossiers retraite, disponibilité...) au Rectorat
<b>Mercredi 25 mars</b>	Réunion du bureau de l'emploi pour étudier la liste des services à publier et codification des dossiers.
<b>Semaine du 23 mars</b>	La DDEC envoie par mail la liste des services dans les établissements et aux enseignants dans le mouvement.
<b>Date non connue à ce jour</b>	<b>Ouverture du serveur du Rectorat pour le recueil des vœux des enseignants candidats au mouvement</b>
<b>Vendredi 17 avril</b>	Tous les candidats dans le mouvement adressent à la DDEC <a href="#">leur fiche de choix de postes</a> . Ils informent le(s) Chef(s) d'établissement concerné(s) de leur candidature à l'aide de la fiche " <a href="#">candidature</a> ". Les chefs d'établissement accusent réception des candidatures reçues.
<b>Samedi 11 avril au dimanche 26 avril</b>	Vacances de printemps
<b>Mercredi 29 avril</b>	Commission de l'emploi pour les titulaires. Les chefs d'établissement et les enseignants sont avertis par mail des propositions faites par la commission.
<b>Vendredi 7 mai</b>	Envoi à la DDEC du justificatif en cas de refus par l'enseignant du poste proposé. Retour à la DDEC des accords des chefs d'établissement.
<b>Semaine du 11 mai</b>	La DDEC envoie par mail la liste des services remise à jour dans les établissements et aux enseignants dans le mouvement.
<b>Vendredi 15 mai</b>	Les enseignants encore dans le mouvement adressent à la DDEC <a href="#">leur fiche de choix de postes</a> et signalent leur démarche auprès des établissements concernés à l'aide de la fiche " <a href="#">candidature</a> ". Les chefs d'établissement accusent réception des candidatures reçues.
<b>Mercredi 20 mai</b>	Commission de l'emploi pour les titulaires.
<b>Vendredi 29 mai</b>	Envoi à La DDEC du justificatif en cas de refus du poste proposé. Retour à la DDEC des accords des chefs d'établissement.
<b>Mercredi 10 juin</b>	CCMI au Rectorat